

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2017**Membres du Conseil Municipal présents :**

- Jean-François GONCALVES (Maire)
- Gilles BERGEAL (1er Adjoint)
- Cathie DELBEGUE (2ème adjointe)
- Marie-Rose CHAPPE (Conseillère Municipal)
- Cyril LABORDE (Conseiller Municipal)
- Herbert MAST (Conseiller Municipal)
- Anny MINCKE (Conseillère Municipal)

ORDRE DU JOUR :**01) Désignation du secrétaire de séance**

Gilles BERGEAL est désigné Secrétaire de séance.

02) Signature du registre des délibérations**03) Délibération Modificatrice au budget « recettes de fonctionnement ».**

Dans le cadre de la reversion de la TPU (taxe professionnelle unifiée) par la communauté de communes, une délibération doit être prise pour un encaissement « imprévu » de 800 €.

=> **Vote à l'unanimité des présents.**

04) Point sur les travaux communaux

- **Voirie communale** : suite à un orage estival, la maison de la famille Viallaneix au bourg a été inondée. Afin de remédier au problème en améliorant l'évacuation des eaux pluviales aux abords, un devis de travaux est demandée à l'entreprise CORVISIER. Revêtue pour la première fois il y a deux ans, une impasse de Marcouyeux est également intégrée au tableau de la voirie communale, qui augmente donc de 40 m, en tant que VC 11.

- **Délibération pour lancer l'appel d'offres de travaux pour la protection des zones de captages AEP (Marcouyeux et le bourg)** : le montant de ces travaux est estimé à 26 080 € HT et le C.P.I.E., qui en assure la maîtrise d'oeuvre pour la commune, doit lancer l'appel d'offres selon un cahier des charges précis afin de sélectionner l'entreprise à qui seront confiés les travaux.

=> **Vote à l'unanimité des présents.**

- **Maison communale au bourg** : les portes de garage sont changées pour un montant de 1 816 € TTC.

- **Cimetière (gestion et procédure de reprise des concessions abandonnées)** :

La société ELABOR s'est vue confier par la commune une mission de diagnostic, inventaire, conseil juridique et reprise des concessions abandonnées au cimetière, celui-ci ne comptant quasiment plus aucune place disponible. En concertation avec le maire Jean-François Gonçalves, un important travail est en cours portant sur la mise en conformité administrative, l'identification précises des concessions et la mise en place d'une procédure de reprise pour celles constatées à l'abandon.

- **Délibération sur le lancement d'une procédure d'adressage des habitations sur la commune** : pour se mettre en conformité avant l'arrivée prochaine de la fibre optique et pour améliorer les livraisons diverses (courrier, colis, repas...) ainsi que l'intervention des services de secours et d'incendie, une procédure d'adressage doit être lancée sur notre territoire communal. Celle-ci va porter sur la segmentation et la dénomination de la voirie ainsi que sur la numérotation des habitations. La population jardinoise sera à la fois associée et informée.

=> **Vote à l'unanimité des présents.**

- **Elagage voirie communale** : dans la logique des obligations d'élagage demandées par le département sur sa voirie et pour préparer au mieux l'arrivée aérienne de la fibre optique, il sera, si nécessaire, rappelé à chaque propriétaire riverain ses obligations en la matière.

La séance est levée à 22 h.

Le Maire
JF GONCALVES

